



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11057/Add.444  
2 mai 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a signalé qu'outre les incursions répétées près des poteaux-frontières 11, 19 et 33 (S/11057/Add.424, par. 2), les incidents ci-après se sont produits dans le secteur Israël-Liban le 1er mai 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

PO Khiam 1/ : Entre 3 h 9 2/ et 3 h 13 tir de mortier en direction du Liban par les forces israéliennes.

2. Rapports sur les activités aériennes :

a) PO Khiam : Entre 3 h 11 et 3 h 45 quatre avions à réaction des forces israéliennes, volant d'ouest en est puis au sud, ont été observés d'abord au sud-ouest du PO et sont revenus au-dessus du territoire occupé par Israël au sud-est du PO (quatre survols).

b) PO Mar : Entre 7 h 36 et 7 h 59 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord, virant à l'est puis au sud, ont été observés d'abord à l'ouest-sud-ouest du PO et ont retraversé la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) au nord-est du PO (quatre survols). Entre 8 h 6 et 8 h 20 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord puis virant à l'est et ensuite au sud, ont été observés d'abord à l'ouest-sud-ouest du PO et ont retraversé la LDA au nord-est du PO (trois survols). Entre 10 h 47 et 11 h 16 et entre 15 h 17 et 19 h 45 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord, puis virant à l'est et ensuite au sud, ont été observés d'abord à l'ouest-sud-ouest du PO et ont retraversé la LDA au nord-est du PO (neuf survols).

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues du Liban, selon lesquelles :

---

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

Le 30 avril :

i) Entre 12 h 30 et 15 h 30 des projectiles d'artillerie tirés par intermittence à partir du territoire israélien seraient tombés à proximité de Naqoura (CA 1629-2805) 3/, 2 kilomètres au nord-est d'El Majidiye, d'El Majidiye (CA 2117-2987), de Rachaiya El Foukhar (CA 1842-2830), d'El Hebbariye (CA 2154-3077) et aux CA 2100-3098, blessant un militaire libanais et causant également des dommages matériels.

Le 1er mai :

ii) Entre 4 heures et 4 h 15 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé les régions libanaises de Naqoura et de Sour (CA 1690-2970).

iii) A 5 h 20 deux patrouilles motorisées israéliennes auraient pénétré en territoire libanais à proximité de Chebaa (CA 2200-3060) et après avoir tiré plusieurs rafales d'armes automatiques, occupé des positions aux CA 2183-3039 et 2200-3045, respectivement.

iv) Entre 10 h 15 et 10 h 30 des projectiles d'artillerie provenant du territoire israélien seraient tombés à proximité de Chebaa. Des dommages matériels auraient été signalés.

La plainte i) a été confirmée par les observateurs de l'ONU, sauf en ce qui concerne Naqoura et les dommages corporels et matériels (voir S/11057/Add.442, par. 1). La plainte ii) n'a pas été confirmée. Les plaintes iii) et iv) n'ont pas été confirmées; la zone où se seraient produits les incidents n'est pas dans le champ d'observation des observateurs de l'ONU.

-----

---

3/ CA : Coordonnées approximatives.